



FONCTIONS ET MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS SUR UNE COMPETITION

	Toute compétition sans délégué désigné			Avec délégué désigné	
	CLUB ou ORGANISATEUR	ARBITRE	GRAPHIQUEUR	DELEGUE	JURY
Généralités	<p>Est responsable du volet organisationnel et sécurité de la compétition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ met à dispositions les locaux et le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition (podium, branchements électriques, sonorisation..) ➤ trace les terrains ➤ déclare et gère la vente des boissons dans le respect de la réglementation en vigueur (catégorie 2) ➤ assure la protection des biens et personnes présentes sur le site (en particulier l'ensemble des officiels présents) ➤ prévoit le matériel de premier secours (trousse) et le numéro de téléphone des médecins de garde, s'enquiert de la présence et la mise à disponibilité d'un défibrillateur. 	<p>Est responsable du volet sportif de la compétition</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Est présent une heure avant le démarrage de la compétition, vérifie la conformité des terrains ➤ Assiste à l'enregistrement des équipes et au tirage au sort (excepté lors de compétition avec inscription à l'avance) ➤ Met en place le jury dont il fait obligatoirement partie ➤ Gère tous les incidents sportifs et comportementaux en lien avec la compétition se déroulant sur et hors des terrains. Etablit le cas échéant un rapport d'incident, pour tous faits relevant d'infraction au code de discipline et des sanctions. ➤ Fait appliquer le règlement, l'arbitre reste en contact permanent avec le délégué 	<p>Est responsable du volet administratif et de la table de marque durant la compétition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Met à jour sa base de données informatiques, ➤ Fournit le matériel nécessaire à la bonne gestion de la table de marque (lecteur, graphique, logiciel fédéral, tickets de jeu, feuilles de match) 	<p>Le Délégué est le représentant de la FFPJP, du Comité Départemental ou du Comité Régional et de ce fait, il doit faire appliquer les règles dans leur intégralité. Il supervise et coordonne le déroulement de la compétition (inscription et tirage au sort) et à ce titre travaille en bonne intelligence avec l'arbitre, l'organisateur et la table de marque.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Est obligatoirement le président du jury. ➤ Renseigne et transmet à la FFPJP (au Comité ou au Comité Régional) les différents documents servant à l'évaluation et au compte rendu de la compétition. 	<p>Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition pour les règles techniques de jeu, les arbitre et le jury d'une compétition officielle préalablement constitué et réglementairement affiché à la table de marque (trois membres minimum, cinq membres maximum dont un faisant office de Président) peuvent, à titre conservatoire, prendre des mesures disciplinaires qui se traduisent par l'élaboration d'un rapport d'incident transmis à la FFPJP, au Comité Départemental ou Régional en fonction de la nature de la compétition.</p> <p>Lors de compétition avec un délégué désigné, ce dernier est automatiquement le président du jury. En l'absence de délégué désigné, le président est choisi parmi les personnes composant le jury. Dans tous les cas de figure l'arbitre principal de la compétition fait partie du jury ainsi que l'organisateur ou son représentant. l'arbitre avise les personnes candidates à faire partie du Jury qu'elles doivent rester jusqu'à la fin de la compétition.</p>
Inscriptions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ gère l'encaissement des engagements ➤ prévoit un fond de caisse suffisant au bon déroulement des inscriptions. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Surveille et contrôle l'enregistrement des licences par la table de marque ➤ Autorise l'inscription informatique de joueurs sans licence en respectant les décisions réglementaires du règlement administratif et sportif de la FFPJP. ➤ Décide l'arrêt des inscriptions et de l'heure du tirage au sort conformément aux dispositions prévues au calendrier officiel. ➤ Valide ou non l'inscription des retardataires. ➤ Distribue les feuilles de match. du 1er tour. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enregistre informatiquement ou manuellement les licences. ➤ Affiche la liste des équipes engagées, le jury, le tirage au sort après validation de l'arbitre des poules ou premières parties. ➤ Propose à l'appréciation de l'arbitre l'acceptation ou pas des retardataires. ➤ Etablit les fiches ou tickets de jeu 		
Calcul des prix	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fournit la caisse comprenant les espèces correspondant au montant total des prix (engagements + dotation). ➤ Participe à la répartition des indemnités aux joueurs. ➤ Gère la répartition, la distribution des indemnités suivant les modalités validées. <i>Si accord du graphiqueur cette tâche peut lui être confiée à titre exceptionnel.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valide la répartition des indemnités proposée par le graphiqueur. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Calcule à l'aide du logiciel fédéral (ou manuellement) la répartition des prix, la soumet à l'approbation de l'organisateur et à la validation de l'arbitre. 		
Tenue du Graphique et de la table de marque			<p>Gère la table de marque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enregistre les résultats et effectue les tirages au sort tout au long de la compétition ➤ établit les fiches ou tickets de jeu ➤ déclenche le paiement des indemnités dues aux équipes concernées ➤ restitue les licences des équipes perdantes 		
Fin de la compétition	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rémunère l'Arbitre et le Graphiqueur (sur présentation de la note de frais) ➤ Signe la feuille de match 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Signe la feuille de match proposée par le graphiqueur en mentionnant s'il y a lieu toute information utile (faits particuliers..) ➤ Transmet si besoin le rapport d'incident établi par ses soins 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renseigne la feuille de match et la transmet, après signature par l'organisateur et l'arbitre, au responsable du secteur. ➤ Transmet au responsable de secteur ou au Comité, le graphique et les fichiers correspondants 		